



PREMIER MINISTRE



LE PRÉSIDENT

Paris, le lundi 26 janvier 2015

Monsieur Le Président,

L'Observatoire national de la laïcité a adopté il y a deux ans – mardi 17 décembre 2013 – deux guides pratiques intitulés *Laïcité et collectivités locales* et *Gestion du fait religieux dans l'entreprise privée*, l'un à destination des élus locaux et des agents publics, l'autre à destination des professionnels du secteur privé. Le mardi 4 mars 2014, l'Observatoire de la laïcité a adopté un troisième guide pratique intitulé *Laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives* à destination des acteurs associatifs.

Suite à son avis du 15 octobre 2013 et face aux difficultés pratiques que peuvent rencontrer les élus ou agents publics comme les professionnels du secteur privé, l'Observatoire de la laïcité a souhaité établir ces trois guides rappelant les réponses, encadrées par le droit, aux cas concrets relevant de la laïcité dans le secteur public et de la gestion du fait religieux dans l'entreprise privée.

Ces trois guides, transmis aux institutions, aux associations concernées —telle que l'Association des Maires de France (AMF)— et aux acteurs de terrain, sont librement consultables et téléchargeables par tous sur le site Internet de l'Observatoire de la laïcité : www.laicite.gouv.fr. Ils sont également disponibles dans de nombreuses bibliothèques municipales et peuvent être transmis par courrier à tout demandeur.

Suite à l'annonce récente de l'installation du groupe de travail *Laïcité* de l'AMF, dont la création avait été décidée lors du congrès des maires en novembre 2014, l'Observatoire de la laïcité a souhaité vous faire à nouveau parvenir ces documents utiles.

Cet organisme, placé auprès du Premier ministre et composé notamment d'élus locaux et de parlementaires des différentes formations politiques, reste à l'entière disposition de l'Association des Maires de France pour travailler sur les différents sujets concernant ce grand principe républicain qu'est la laïcité.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, mes salutations les plus respectueuses.

Jean-Louis Bianco